



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reseau Internet

Question écrite n° 41778

### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le recent rapport interministeriel pour un aménagement du droit actuel sur Internet. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre son sentiment quant a la proposition de la mission que soit mise en place au niveau de l'Union europeenne une directive sur les services en ligne fixant des regles deontologiques minimales.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attire l'attention sur le recent rapport presente par Mme Falque-Pierrotin a l'issue de la mission interministerielle qu'elle a menee sur Internet. Dans le contexte du developpement des reseaux ouverts au public offrant des possibilites exceptionnelles d'echanges et de connaissance mais recelant egalement des risques importants de pratiques prejudiciables au respect des droits de la personne, les differents ministeres concernes ont souhaite avoir une idee plus claire des outils juridiques actuels dont dispose la France par rapport a ce nouvel espace de communication et de services avec deux soucis majeurs : la protection de l'individu et de l'ordre public, d'une part, la protection du consommateur, d'autre part. La mission conduite par Mme Falque-Pierrotin a recueilli les contributions de differents ministeres, auditionne de nombreux professionnels, eu des echanges avec la Commission a Bruxelles ainsi que des contacts aux Etats-Unis ou ce marche est particulierement developpe. Le rapport presente a l'issue de cette mission ne constitue qu'une premiere etape. De nombreux sujets n'ont pu encore etre traites ou devront l'etre de maniere plus approfondie avant de determiner la strategie a adopter. La suggestion concernant l'elaboration d'une directive communautaire sur les services en ligne est en effet interessante. Il appartient neanmoins a la Commission d'en prendre l'initiative. Si la Commission mene d'ores et deja avec l'aide des Etats membres une reflexion sur differents aspects lies au developpement de la societe de l'information, elle n'a pas, a ce jour, presente de proposition en ce sens au Conseil. En tout etat de cause, les autorites francaises seront particulierement vigilantes le moment venu afin que soient prises en compte les preoccupations dont elles ont deja fait part a leurs partenaires, s'agissant de la necessite de fixer des regles deontologiques minimales dans le domaine des services en ligne du type Internet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Terrot Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41778

**Rubrique :** Telecommunications

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juillet 1996, page 4039

**Réponse publiée le** : 28 octobre 1996, page 5644